

Investissements Énergétiques dans les lycées

N°8

L'investissement en priorité vers la rénovation thermique

Un état des lieux complet des travaux possibles

La Région est propriétaire des lycées publics de Basse-Normandie, à ce titre, elle paye les consommations d'énergie. Pour en limiter la hausse elle a lancé un plan d'investissement sur plusieurs années de réhabilitation de ces bâtiments avec comme priorité les économies d'énergie. Et cela fonctionne, elle a économisé cette année 575.000 euros.

Le Conseil régional est propriétaire d'un important patrimoine bâti (notamment 76 établissements scolaires), dont le coût d'entretien et de fonctionnement pèse lourdement sur le budget de la Région. Sur les 15 dernières années, plus de 330 millions d'euros ont été investis dans les lycées bas-normands et la facture énergétique de ces seuls bâtiments s'élève à plus de 10 millions d'euros par an, en hausse de 10% chaque année.

Pour rénover ces lycées, la région s'est doté en 2007 d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI). Ce document a été actualisé en 2014 et les élu-es écologistes ont obtenu que la performance énergétique soit le critère déterminant dans les choix qui y sont faits en matière d'investissement. D'autres critères ont aussi été intégrés : l'accessibilité ou la mise au standard des internats. De plus, la méthode utilisée est innovante : chaque lycée a été analysé par les services de la Région pour classer les travaux réalisables en fonction de leur coût et de leur rentabilité énergétique à court et moyen terme.

Les travaux ont déjà été menés et les résultats sont réels avec 575 000 € d'économies cette année sur les factures de fluides (énergie, eau). La Région respecte ainsi ses engagements environnementaux tout en améliorant le confort des élèves et du personnel. Enfin, c'est un soutien non négligeable au secteur du bâtiment et des artisans.

qui

**Marine
LEMASSON**

Conseillère
régionale déléguée
à l'énergie.



En chiffres

575 000

euros économisés cette année sur la facture énergétique, une bonne façon de limiter les dépenses de fonctionnement du Conseil régional !

Dans le détail

Dès le transfert de la gestion et de la propriété des lycées aux régions (1986), des crédits ont été ouverts pour l'entretien du bâti, sans toutefois avoir défini des objectifs précis. En 2007, le Conseil régional a créé une Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) pour programmer plus clairement les travaux sur plusieurs années avec de nouveaux objectifs. En 2014, la nouvelle PPI a été actualisée, et suite au travail des élu-e-s écologistes, la première priorité est à la rénovation thermique des bâtiments.

En définissant des cibles à court et moyen terme, et les moyens de les atteindre, la Région peut ainsi définir ses priorités pour investir de façon efficiente (le meilleur résultat au meilleur coût). L'ensemble des lycées (auxquels ont été ajoutés les autres bâtiments régionaux) a en effet été analysé dans le détail pour définir quels travaux seraient les plus pertinents, par exemple¹ : remplacement de menuiserie (Lycée Agricole de Vire), de luminaires (lycée C.Claudé), isolation de la toiture (lycée L.Liard), isolation par l'extérieur (Lycée Cornu), étanchéité (Lycée J.Jooris), changement de chaudière (Lycée Dumont D'Urville), raccordement aux réseaux de gaz naturel (Lycée Agricole St Hilaire), etc. La plupart des lycées bénéficient d'investissements. En tout, ce sont 56 opérations nouvelles qui vont compléter 69 opérations en cours.

Les premiers résultats sont là : la facture énergie et fluides a baissé de 575 000 euros en 2014 notamment grâce à une meilleure performance du chauffage dans les lycées renovés. Outre l'économie financière importante (surtout en temps de crise), cela permet de délier le budget enseignement du prix de l'énergie et de respecter les engagements de la Région en matière d'économie d'énergie sur son territoire. Ces économies pouvant financer d'autres travaux de réhabilitation sur d'autres sites ou plus lourds.

Enfin, 1604m² de panneaux solaires ont été installés sur le toits des lycées produisant 120.000 kwh par an.

zoom

La Région agit également sur les bâtiments autres que les lycées. Son siège - l'Abbaye-aux-Dames à Caen - est ainsi alimenté en électricité d'origine renouvelable (sans nucléaire donc) depuis 2011 et les nouvelles constructions régionales sont toutes BBC (Bâtiment Basse Consommation) et HQE (le lycée des métiers de bouche à Iles et le Pôle de Formation et de Recherche en Santé à Caen (photo)).



Perspectives

Le nombre d'élèves baisse dans notre région depuis plusieurs années et selon les estimations, nous devrions perdre 5% d'effectif entre 2017 et 2022. Il faut donc pour la région trouver des solutions pour mieux gérer ce parc immobilier important, peut-être en le mutualisant (apprentissage, formation pour adultes) ou en l'adaptant. La perspective du transfert de la compétence "collège" des départements vers la région pourrait permettre l'application de cette politique régionale en matière énergétique à un parc immobilier colossal.